

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONTESSORI DIEPPE INC.	Numéro de permis 2016119	Date d'inspection Le 30 juin 2025	
Nom de l'établissement Après-classe Montessori Dieppe After School		Numéro de téléphone (506) 854-8484	
Adresse 3-299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Le mentor en assurance qualité s'est présenté sur les lieux afin de discuter des changements prévus avec l'exploitant.
Au cours de la visite, le ratio a été respecté.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 juin 2025

Date

original signé par
Chloe Couturier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juin 2025

Date